

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1646

10 juillet 2013

SOMMAIRE

Astfinance S.A., SPF	79008	Luxtrid S.A.	78968
Cameron Balloons Luxembourg	78964	Maha & Paco S.à r.l.	78969
Cameron Balloons Luxembourg	78964	Margaux Immobilière S.à r.l.	78971
Dehus Investments S.C.A.	78974	Marlin 1 Luxembourg S.à r.l.	78971
Douro-2-Lux	78984	Marman S.A.	78971
European City Properties S.à r.l.	78986	Maron International S.A.	78972
Goodman Carmine Logistics (Lux) S.à r.l.	78977	Maron International S.A.	78974
Hidari Holding S.A. SPF	78989	Marzilux S.A.	78974
Hôtel du Château S.A.	78966	Mathilux S.à r.l.	78974
ICR Services S.à r.l.	78990	MCT Berlin Drei S.A.	78963
Integer Ethical Funds	78966	MCT Berlin Residential S.C.A.	78967
International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A.	78962	Meistor Beteiligungen S.A.	79008
Ital Property Limited S.à r.l.	78963	Mitor S.A.	78968
ITT International Luxembourg S.à r.l. ...	78962	Mobri	78966
ITT Investments Luxembourg S.à r.l. ...	78963	Montana (Luxembourg) S.A.	78970
J'M' Trade s.à r.l.	78964	Mounthagen S.A.	78969
Johanna Invest S.A.	78966	M-Plify S.A.	78969
Kalbax S.à r.l.	78963	Multi Management Services S.à r.l.	78970
Kenavo Investment	79003	Multi Opportunity Sicav	78970
Kleopatra Holdings GP S.A.	79006	Navy Financière S.A.	78964
KOA Colonnes Sàrl	78962	Nepenthe International S.A.	78976
Kumna	78965	Nopo S.à r.l.	79007
Lefate S.A.	78962	Odilia S.A.	78973
Le Roseau	78965	Odilia S.A.	78972
Les Terrasses S.A.- SPF	78969	Omnitec Participation S.A.	78972
Liko Luxembourg International S.à r.l. ...	78967	Parcom Ulysses 1 S.à r.l.	78972
Long Term Investment Fund (SIA)	78967	Park Street Venture Partners S.à r.l.	78972
Louvigny Participations II S.A.	78965	Paufelos S.A.	78973
Luc-Cas Estates S.A.	78967	Pervinage S.à r.l.	78973
LuxCo 111 S.à r.l.	78965	Proditus S.à r.l.	79008
Luxmec S.A.	78968	QM Partnership 5, S.e.c.s.	78971
Lux Presse International S.A.	78968	Sceptis Limited	78973

International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 94.864.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour INTERNATIONAL PURCHASE & RENTAL SERVICES (IPRS) S.A.

Référence de publication: 2013067044/16.

(130082177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

KOA Colonnes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.380.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013067077/12.

(130082891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

ITT International Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.735.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013067051/11.

(130082291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Lefate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.481.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 avril 2013 que:

- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social au Ground Floor Right, 64 Paul Street, Londres EC2A 4NG, Royaume-Uni, a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de CHESTER CLARK LIMITED, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2011.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2013067093/15.

(130082218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

ITT Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013067052/11.

(130082290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Kalbax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.450.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 14 mai 2013*

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 14 mai 2013;

- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KALBAX S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013067061/18.

(130082767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

MCT Berlin Drei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.011.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

MCT BERLIN DREI S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013067137/12.

(130082307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Ital Property Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.899.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013067049/12.

(130082552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

J'M' Trade s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 29.080.

Extrait de transferts de parts sociales

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales signés sous seing privé en date du 17 mai 2013 que:

1) Monsieur Albert AFLALO a cédé les 150 parts sociales qu'il détenait dans la société J'M TRADE Sàrl

2) Madame Joëlle AFLALO a cédé les 225 parts sociales qu'elle détenait dans la société J'M TRADE Sàrl

Respectivement à

Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Suite à ces transferts, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Patrick AFLALO	500 parts sociales
TOTAL:	500 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013067054/19.

(130082391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Navy Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.291.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 mai 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

NAVY FINANCIERE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013067171/17.

(130083022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Cameron Balloons Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

R.C.S. Luxembourg B 31.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067560/9.

(130083300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Cameron Balloons Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6112 Junglinster, 7A, rue de Bourglinster.

R.C.S. Luxembourg B 31.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067561/9.

(130083301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Kumna, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 85.140.

Les comptes au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013067067/11.

(130082868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

LuxCo 111 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.703.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

TMF Corporate Service S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013067088/14.

(130082303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Le Roseau, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 36.722.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2013 a:

1. Reconduit le mandat de commissaire aux comptes la Société SWL S.à r.l. ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85782 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067092/13.

(130082648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Louvigny Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 133.149.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 mai 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société LOUVIGNY PARTICIPATIONS II S.A.

- La démission de M. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet immédiat.

- Le mandat de Madame Nicole CONGY a été renouvelé. Son mandat prendra fin le 30 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOUVIGNY PARTICIPATIONS II S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013067105/16.

(130082120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Hôtel du Château S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 1, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 88.057.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067095/10.

(130082388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Johanna Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.291.

Par lettre recommandée du 16 mai 2013, D2T Services S.A. a décidé de dénoncer, avec effet immédiat, le siège social de la société Johanna Invest S.A., inscrit au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.291, qui n'est donc plus situé au 62, avenue de la Liberté, 1930-Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

D2T Services S.A.

Représentée par Thierry Derochette

Référence de publication: 2013067060/12.

(130082539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Integer Ethical Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.979.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 26 Avril 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat de:

- M. Marcelo Antonio Benitez Albo (Calle Playa de Altea 4, Madrid 28669, Spain)
- M. Manuel Castro Ruiz
- M. Pascal Chauvaux
- M. Frédéric Fasel
- Mme Michèle Berger

en tant qu'administrateurs pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2014.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à r.l. pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013067033/19.

(130082744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Mobri, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 130.056.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} mai 2013, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle

à l'adresse suivante:

L - 9519 WILTZ, 2, rte d'Ettelbruck

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013067151/13.

(130082898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Liko Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.639.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 mai 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la Société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été ordonné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour Liko Luxembourg International S.à r.l. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2013067097/15.

(130082722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.981.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 26 Avril 2013 et a reconduit les mandats d'administrateurs de

- M. José Carlos JARILLO
- M. Frédéric FASEL
- M. Gilles PAUPE
- M. Marc BRIOL

pour une période d'une année se terminant lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit S.à r.l. pour une durée d'un an se terminant le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013067102/17.

(130082753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Luc-Cas Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 81.649.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067109/10.

(130082173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

MCT Berlin Residential S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.741.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A.

Société en commandite par actions

Référence de publication: 2013067138/12.

(130082309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Lux Presse International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067110/10.

(130082547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Luxmec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.216.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le
24 mai 2013*

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

LUXMEC S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013067111/17.

(130083017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Luxtrid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.705.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067112/10.

(130082626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Mitor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.364.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le
22 mai 2013*

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

MITOR S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013067148/17.

(130083024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

M-Plify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 80.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 24/05/2013.

Référence de publication: 2013067115/10.

(130082706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Maha & Paco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 48, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 152.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pascal Tissot
Gérant

Référence de publication: 2013067118/11.

(130082229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Les Terrasses S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 58.745.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 23 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Se. Economies, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 23 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour LES TERRASSES S.A. -SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013067096/22.

(130082659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Mounthagen S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 145.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013067154/11.

(130083075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

MMS S.à r.l., Multi Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 60.367.

En date du 24 mai 2013, l'associée unique de la Société, Mme Bernadette CHUNG, a transféré 100 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- La société LCK HOLDINGS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 24 avenue Victor Hugo, enregistrée au R.C.S. sous le numéro B 139.012.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Madame Bernadette CHUNG 400 parts sociales

La société LCK HOLDINGS S.A. 100 parts sociales

Total des parts sociales représentant le capital social de la société 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013067122/19.

(130082457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Montana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.309.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 mai 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateurs de Monsieur Koen LOZIE, Monsieur Joseph WINANDY et nomme la société JALYNE S.A, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au poste d'Administrateur.

Les présents mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée décide de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, ayant son siège social au L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013067153/19.

(130082807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.631.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2013:

Est élu au conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014

- Mrs Simona BORTOLAZZI, membre du conseil d'administration,

6 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multi Opportunity Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Francesco Molino / Benjamin Wacker

Director / Associate Director

Référence de publication: 2013067123/16.

(130083009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Margaux Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 7, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 139.181.

Le bilan au 30/09/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 07/05/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013067128/10.

(130082646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Marlin 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 171.210.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 mai 2013 que:

Monsieur Michele CANEPA, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Gènes (Italie), demeurant professionnellement au 26/28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg et Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, né le 06 décembre 1970 à Como (Italie), demeurant professionnellement au, 10 rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg, ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Cristian Cordella et de Monsieur Paolo Passaro, démissionnaires.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013067130/15.

(130082874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Marman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.480.

Il résulte de la Résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 29 avril 2013 que:

- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social au Ground Floor Right, 64 Paul Street, Londres EC2A 4NG, Royaume-Uni, a été nommé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de CHESTER CLARK LIMITED, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2011.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2013067131/15.

(130082220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

QM Partnership 5, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.848.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2013.

On behalf of QM Holdings GP S.à r.l.

Gérald Welvaert

General Partner

Référence de publication: 2013067244/14.

(130082844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Maron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 89.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067132/10.

(130082971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Odilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 96.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013067199/10.

(130082892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Omnitec Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 51.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pour compte de Omnitec Participation S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013067202/12.

(130082434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Park Street Venture Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 31.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067221/10.

(130082420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Parcom Ulysses 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.312.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.667.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013067206/12.

(130082216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Odilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 96.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100118082

Date: 02/08/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013067198/13.

(130082878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Paufelos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Weiswampach, 4, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 157.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067208/10.

(130082785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Pervinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 115.755.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2013, l'actionnaire unique de la société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Shali WANG en tant que gérante de la société avec effet immédiat;
- La nomination de Monsieur Zhongcai WANG, né le 29 septembre 1959 à Hebei (Chine), avec adresse au No.6-1 Fuchengmen Beidajie Xicheng District, Beijing, 100034, China, comme gérant de la Société avec effet immédiat;
- La nomination de Monsieur Gongxun LV, né le 20 novembre 1957 à Xinjiang (Chine), avec adresse au No.6-1 Fuchengmen Beidajie Xicheng District, Beijing, 100034, China, comme gérant de la Société avec effet immédiat;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067211/16.

(130082160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Sceptis Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.046,07.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 168.124.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 9 avril 2013, il résulte que:

- Elizabeth HODGINS a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 28 mars 2013;
- Riona HEFFERNAN, née le 29 janvier 1980 à Limerick (Irlande), demeurant professionnellement au 3rd floor, block 71, The Plaza, Park West Business Park, Dublin 12, Irlande, a été nommée gérant de classe A avec effet au 28 mars 2013 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sceptis Limited

Référence de publication: 2013067265/15.

(130082683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Maron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 89.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067133/10.

(130082972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Marzilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.485.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067135/10.

(130082370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Mathilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquart.
R.C.S. Luxembourg B 125.120.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013067136/10.

(130082544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Dehus Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 176.646.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of May.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of DEHUS INVESTMENTS S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 176.646, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 9, 2013, not published yet with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company").

The meeting is presided by DEHUS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 176.632, represented by Me Nicolas GROSJEAN, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The chairman appoints as secretary Mr. Romain SAZOS, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich and the meeting elects as scrutineer, Me Guillaume DEFLANDRE, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) DEHUS S.à r.l., prenamed, and (ii) GMS INVESTMENTS LTD, a company organised under the laws of Malaysia, with registered office at Lot 1, 2nd Floor, Wisma Siamloh, Jalan Kemajuan, 87007 Federal Territory of Labuan, Malaysia, are the shareholders of the Company (the "Shareholders"), all duly represented by Me Nicolas GROSJEAN, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal.

The above mentioned proxies, being initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the (i) 1,000 (one thousand) unlimited shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each and the (ii) 30,000 (thirty thousand) limited shares with a par

value of EUR 1 (one Euro), are duly represented at this extraordinary general meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Anticipated dissolution and voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been unanimously resolved:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to proceed with to the anticipated dissolution of the Company and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to appoint DEHUS S.à r.l., prenamed as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its anticipated dissolution and voluntary liquidation, have been estimated at about eight hundred Euros (EUR 800,-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "DEHUS INVESTMENTS S.C.A.", une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.646, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, prénommé en date du 9 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (la «Société»).

L'assemblée est présidée par DEHUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.632 ("DEHUS S.à r.l."), représentée par Maître Nicolas GROSJEAN avocat, domicilié professionnellement au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Le président nomme comme secrétaire Maître Romain SAZOS, avocat, domicilié professionnellement au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Maître Guillaume DEFLANDRE, avocat, domicilié professionnellement au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le président demande au notaire d'acter que:

I.- (i) DEHUS S.à r.l., préqualifiée et (ii) GMS INVESTMENTS LTD, une société existant sous les lois de Malaisie, ayant son siège social au Lot 1, 2nd Floor, Wisma Siamloh, Jalan Kemajuan, 87007 Territoire Fédéral de Labuan, Malaisie, sont les seuls actionnaires de la Société (les «Actionnaires»), tous ici représentés par Maître Nicolas GROSJEAN, précité, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) 1.000 (mille) actions de commandité d'une valeur nominal de 1 EUR (un Euro) chacune et (ii) les 30.000 (trente mille) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de dissolution anticipée et de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
3. Divers.

Ensuite, après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Seconde résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de nommer DEHUS S.à r.l., préqualifiée, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Aucun autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, l'assemblée a pris fin.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire, ont été estimés à huit cent euros (EUR 800,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GROSJEAN, R. SAZOS, G. DEFLANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2013. LAC/2013/21983. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067611/116.

(130083225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Nepenthe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 33, rue du Neuort.

R.C.S. Luxembourg B 102.834.

- Monsieur Bert BOUTON, administrateur de la société, atteste par la présente son changement d'adresse:

Ancienne adresse: 20/18, rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg

Nouvelle adresse: 33, rue de Neuort L-8373 Hobscheid.

- La société BERBOU INTERNATIONAL SàRL numéro RCS B 99 984, administrateur de la société, atteste également par la présente son changement d'adresse:

Ancienne adresse: 20/18, rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg

Nouvelle adresse: 33, rue de Neuort L-8373 Hobscheid.

La société BERBOU International SàRL

Représentée par Monsieur Bert BOUTON

Référence de publication: 2013067160/16.

(130082613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Goodman Carmine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 177.404.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of May;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

"Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.", a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), with registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry ("Handels- und Gesellschaftsregister"), section B, under number 153623,

here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a private limited liability company, ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), to establish as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Goodman Carmine Logistics (Lux) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the Company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ('conseil de gérance') (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Philippe VAN DER BEKEN, employee, born on 1 October 1975 in Aalst (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches; and

- Mr. Dominique PRINCE, employee, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches.

Mr. Dominique PRINCE is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches (Grand Duchy of Luxembourg).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The deed having been read to the proxy-holder of appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achten Mai;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

„Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 153623,

hier vertreten durch Herrn Alvin SICRE, Angestellter, mit Berufsanschrift in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben eingetragen zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Carmine Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung - Einzahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Princeton Investments (Lux) S.à.r.l.“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, wird auf ungefähr tausend Euro abgeschätzt.

Beschlussfassung der Alleinigen Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat hiervor erwähnte Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Philippe VAN DER BEKEN, Angestellter, geboren am 1. Oktober 1975 in Aalst (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches; und

- Herr Dominique PRINCE, Angestellter, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), mit Berufsanschrift in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches.

Herr Dominique PRINCE wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1160 Luxemburg, 28, Boulevard d'Avranches (Großherzogtum Luxemburg).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. SICRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2013. LAC/2013/21613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067685/405.

(130083295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Douro-2-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 15, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 177.446.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Fausto José MONTENEGRO VIEIRA CARDOSO, ingénieur agronome, né le 7 mai 1952 à Porto (Portugal), demeurant à L-2715 Luxembourg, 15, rue Walram.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exportation, l'importation et commercialisation de boissons et de produits alimentaires, ainsi que tous accessoires liés à cette branche.

La Société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «DOURO-2-LUX», société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou les associés.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales sont remplies.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par le comparant Monsieur Fausto MONTENEGRO VIEIRA CARDOSO, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Décisions de l'associé unique:

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Fausto MONTENEGRO VIEIRA CARDOSO, prénommé, né le 7 mai 1952, à Porto (Portugal), demeurant à L-2715 Luxembourg au 15, rue Walram.

3. La Société sera valablement engagée et représentée par la signature du gérant unique.
4. L'adresse du siège social est établie à L-2715 Luxembourg, 15, rue Walram.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MONTENEGRO VIEIRA CARDOSO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02/05/2013. Relation: LAC/2013/20244. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067618/111.

(130083748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

European City Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 888.250,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.025.

—
In the year two thousand thirteen, on the twenty-fourth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Abraham Moses Schimmel, businessman, born in Enfield, United-Kingdom on April 20, 1964, residing at 24, Hashakhaf street, IL-40295 Hofit, Israel (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all of the one hundred (100) shares representing the entire share capital of EUROPEAN CITY PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated

and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95025 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 21, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 916 on September 6, 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on March 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1191 on June 20, 2006.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred seventy-five thousand seven hundred fifty euro (EUR 875,750.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares, in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, to eight hundred eighty-eight thousand two hundred fifty euro (EUR 888,250.-) by way of the issuance of seven thousand and six (7,006) new shares with the same rights, obligations and features as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to seven thousand and six (7,006) new shares of the Company, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, and to fully pay up such shares by (i) the conversion of an aggregate amount of eight hundred seventy-five thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 875,825.-) out of the Company reserve for the wealth tax (Réserves pour l'impôt sur la fortune - référence 1381 du plan comptable normalisé luxembourgeois) (the Contribution) to be allocated as follows:

- an amount of eight hundred seventy-five thousand seven hundred fifty euro (EUR 875,750.-) will be allocated to the nominal corporate capital account of the Company; and
- an amount of seventy-five euro (EUR 75) will be allocated to the legal reserve account of the Company.

The valuation of the Contribution is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of the Company dated February 19, 2013 established by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence:

- "- the Contribution is shown on the attached pro forma accounts as per February 19, 2013 (the Pro Forma Accounts);
- the Sole shareholder of the Company possesses the power to dispose of the Contribution;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Contribution contributed to the Company as per the attached Pro Forma Accounts is valued at least at eight hundred seventy-five thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 875,825.-) and since the Pro Forma Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and
- the Contribution contributed to the Company is freely convertible into share capital of the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, The Sole Shareholder resolves to amend the article five of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The capital of the Company is fixed at eight hundred eighty-eight thousand two hundred fifty euro (EUR 888,250.-) divided into seven thousand one hundred and six (7,106) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Intertrust Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to do any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euros (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Abraham Moses Schimmel, homme d'affaires, né à Enfield, Royaume-Uni, le 20 avril 1964, de résidence au 24, Hashakhaf Street, IL-40295 Hofit, Israël (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de EUROPEAN CITY PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95025 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 916 le 6 septembre 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 21 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1191 le 20 juin 2006.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent soixante-quinze mille sept cent cinquante euro (EUR 875.750,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 888.250,-) par l'émission de sept mille six (7.006) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept mille six (7.006) nouvelles parts sociales dans la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et les libèrent intégralement par la conversion d'un montant total de huit cent soixante-quinze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 875.825,-) hors du compte de réserve pour l'impôt sur la fortune - référence 1381 du plan comptable normalisé luxembourgeois (l'Apport), qui sera affecté comme suit:

- un montant de huit cent soixante-quinze mille sept cent cinquante euro (EUR 875.750,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et
- un montant de soixante-quinze euros (EUR 75) sera affecté au compte de réserve légale de la Société.

L'estimation de l'Apport est constatée par, entre autres, (i) les comptes pro forma de la Société daté du 19 février 2013 établis par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société qui atteste essentiellement que:

- «- l'Apport est indiqué sur les comptes pro forma au 19 février 2013, annexés (les Comptes Pro Forma);
- l'Associé Unique de la Société possède le droit de disposer de l'Apport;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, l'Apport apportée à la Société d'après les Comptes Pro Forma annexés est évaluée à au moins huit cent soixante-quinze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 875.825,-) et depuis la date des Comptes Pro Forma, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu; et

- l'Apport apportée à la Société est librement convertible en capital social de la Société et n'est ni soumis à aucune restriction ni grevé d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur.»

Ledit certificat et une copie des Comptes Pro Forma de la Société, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article cinq des Statuts à l'égard du capital social de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que ledit article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 888.250,-), représenté par sept mille cent six (7.106) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé d'Intertrust Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toute les formalités connexes (y compris, en tout état de cause, le dépôt et l'enregistrement de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille trois cents Euros (EUR 2.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, en foi de quoi, le présent acte notarié est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20049. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067649/165.

(130083797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Hidari Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 27.245.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "HIDARI HOLDING S.A. SPF", établie et ayant son siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte du notaire Marc ELTER de Luxembourg en date du 29 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 80 du 25 mars 1988, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg du 10 décembre 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 411 du 2 mars 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 27.245,

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 370 du 11 février 2012, et le liquidateur a fait son rapport à l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 23 décembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie Becker, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, bld Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Christelle Demichelet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, bld Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean Pierre Van Keymeulen, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 23 décembre 2011, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire vérificateur à la liquidation, la société A.T.T.C. CONTROL S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60.319.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour et entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve d'abord les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à la société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363, de sa gestion de liquidateur de la société. L'assemblée donne ensuite décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée prononce finalement la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme HIDARI HOLDING S.A. SPF a cessé d'exister à partir de ce jour et décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans au siège social de la société.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BECKER, DEMICHELET, VAN KEYMEULEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067726/63.

(130083784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

ICR Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.421.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GREIT ICR Services Inc., an incorporation constituted and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington - New Castle County 19801, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware with registration number 5330294,

duly represented for the purposes hereof by Ms Alexie ARNOULD, employee, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston, Texas, United States of America, on May 15th, 2013.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "ICR Services S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio and directly or indirectly performing services or any other activities or functions as the managers or shareholders deem appropriate.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General Meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms

and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

- Each share entitles to one (1) vote.

- Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable

and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 A decision of the shareholder (s) shall approve in advance the following actions concerning the Company or one of its subsidiaries controlled directly or indirectly for more than fifty per cent (50%) when the approval of the Company for such action is required:

- the acquisition or sale of any real estate asset or of any shareholding in any companies, enterprises or groups;
- the approval or notification of the terms and conditions (a) of any bank or other financing and of the related security interests and guarantees and (b) of any refinancing, with the exception of ordinary cash management transactions;
- the conclusion of any agreement involving a financial commitment exceeding one (1) million euros, including works, services, any delegated project, etc;
- the approval of the terms and conditions of any contracts for assistance with the management of the assets that may have an incidence on the Company's strategy, management or solvency; and
- the conclusion of any lease agreement with an annual rent exceeding one (1) million euros.

14.4 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature. 18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of at least two (2) managers or (ii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 governing commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

GREIT ICR Services Inc., prenamed, paid twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31st, 2013.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at two (2) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- Manager - Mr Kenneth Gordon MacRae, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- Manager - Mr Jean-Baptiste Willot, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- Manager - Mr Mark Sears, professionally residing at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE, United Kingdom; and
- Manager - Mr Paul Gomopoulos, professionally residing at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE, United Kingdom.

2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GREIT ICR Services Inc., une incorporation constituée et existante sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington - New Castle County 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5330294,

dûment représentée par Madame Alexie ARNOULD, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique le 15 mai 2013.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis du notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg et dont les statuts auront la teneur qui suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination ICR Services S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio et directement ou indirectement la prestation de services ou toutes autres activités ou fonctions que les gérants ou actionnaires jugent appropriés.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, sujet aux termes et conditions prévus par la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession, dans le registre des associés.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

- Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

- Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où

l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 Une décision de l'associé/des associés devra approuver préalablement les actions suivantes concernant la Société ou un de ses subsidiaires contrôlés directement ou indirectement par plus de cinquante pour cent (50%) lorsque l'approbation de la Société pour telle action est requise:

- l'acquisition ou vente de tout bien immobilier ou de tout actionnariat dans toutes sociétés, entreprises ou groupes qui soient;
- l'approbation ou la notification des termes et conditions (a) de tout financement bancaire ou autre et de toutes les sûretés et garanties correspondantes et (b) de tout refinancement, à l'exception des opérations ordinaires de gestion de la trésorerie;
- la conclusion de tout contrat impliquant un engagement financier excédant un (1) million d'euros, comprenant des travaux, services ou tout ouvrage délégué, etc.;
- l'approbation des termes et conditions de tout contrat d'assistance à la gérance des biens qui pourraient avoir une incidence sur la stratégie, la gérance ou la solvabilité de la Société; et
- la conclusion de tout contrat de location dont le loyer annuel excéderait un (1) million d'euros.

14.4 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par (i) la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou (ii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la

conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

GREIT ICR Services Inc., prénommée, a payé douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) afin de souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Assemblée générale des associés

La comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique décide de fixer à deux (2) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérant - Monsieur Kenneth Gordon MacRae, dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Gérant - Monsieur Jean-Baptiste Willot, dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Gérant - Monsieur Mark Sears, dont la résidence professionnelle est située au Queensberry House, 3 Old Burlington Street, Londres W1S 3AE, Royaume-Uni; et

- Gérant - Monsieur Paul Gomopoulos, dont la résidence professionnelle est située au Queensberry House, 3 Old Burlington Street, Londres W1S 3AE, Royaume-Uni.

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Arnould et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22669. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013067745/695.

(130083473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Kenavo Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.349.

L'an deux mil treize, le trentième jour d'avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société anonyme Kenavo Investment, avec siège social au 13 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 174349 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 459 du 25 février 2013 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric Rath, expert-comptable, demeurant professionnellement au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Rath, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 225.001 afin de porter son montant actuel de EUR 31.000 à EUR 256.001 par création et émission de 225.001 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes;

2. Souscription par l'Associé Unique des 225.001 nouvelles actions et libération de celles-ci, par un apport en nature consistant en 225.001 actions de la société Alan Allman Associates, S.A.S., apport évalué à EUR 225.001.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 31.000 actions nominatives, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et Deuxième résolutions

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de deux cent vingt-cinq mille et un euros (EUR 225.001) afin de porter son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à deux cent cinquante-six mille et un euros (EUR 256.001) par création et émission de deux cent vingt-cinq mille et une (225.001) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'Associé Unique de la Société ici représenté par Monsieur Cédric Raths, précité, en vertu d'une procuration comme dit ci-avant comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement les deux cent vingt-cinq mille et une (225.001) nouvelles actions par un apport en nature consistant en 225.001 actions nominatives de la société par actions simplifiée de droit français Alan Allman Associates, ayant son siège social au 19-29 Rue du Capitaine Guynemer Berkeley Building, 92400 Courbevoie, France et inscrite au Registre du Commerce de Nanterre sous le numéro 511 860 611, pour une contrevaletur équivalent à deux cent vingt-cinq mille et un euros (EUR 225.001), (l'«Apport»).

L'Apport représente 51% du capital social d'Alan Allman Associates S.A.S., précitée.

Un rapport d'évaluation a été émis en date du 30 avril 2013 par ARTEMIS AUDIT & ADVISORY, S. à r.l., cabinet de révision agréé, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, RCS Luxembourg B 166.716 représenté par Madame Someya Qalam, réviseur d'entreprises agréé, suivant lequel l'Apport a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Copie du registre des actions de la Société a été présentée au notaire soussigné.

Preuve de l'existence de l'Apport:

Preuve de la propriété juridique et économique de l'Apport dans le chef de l'Associé Unique a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

L'Associé Unique, précité et représenté comme dit ci-avant, déclare qu' il est le seul plein propriétaire des actions apportées et qu'il n'existe aucune restriction légale ou conventionnelle au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables seront données dès la signature du présent acte en vue d'effectuer toute notification, inscription ou autres formalités nécessaires au transfert valable de l'Apport à la Société.

Copie du procès verbal de l'assemblée des actionnaires de Alan Allman Associates agréant la Société en qualité de nouvel associé a été présentée au notaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé deux cent cinquante-six mille et un euros (EUR 256.001) représenté par deux cent cinquante-six mille et une (256.001) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, nouveau ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version ANGLAISE fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of the société anonyme Kenavo Investment, a company limited by shares having its registered office at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 174349 incorporated by deed of the undersigned notary on 22 December 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 459 on 25 February 2013 (the "Company").

The meeting is presided by Mr. Cédric Raths, expert-comptable, with professional residence at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Cédric Raths, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital in the amount of EUR 225,001 to raise it from its current amount of EUR 31,000 to EUR 256,001 by creation and issue of 225,001 new shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares;

2. Subscription and fully payment of the 225,001 new shares by the Sole Shareholder of the Company by a contribution in kind consisting of 225,001 shares of Alan Allman Associates S.A.S., evaluated at EUR 225,001.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Company's by-laws.

4. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder represented, the attorney in fact of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The power of attorney of the sole represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting i.e. 31,000 registered shares and the sole shareholder represented declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and Second resolutions

The general meeting decides to increase the Company' share capital by an amount of two hundred and twenty-five thousand and one Euros (EUR 225,001) to raise its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) to two hundred and fifty-six thousand and one Euros (EUR 256,001) by creation and issue of two hundred and twenty-five thousand and one (225,001) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Intervention - Subscription - Payment

All the new shares have been subscribed and fully paid up by the Company's sole shareholder, hereby represented by Mr. Cédric Raths, prenamed by virtue of a proxy given under private seal as mentioned here above, who declares to subscribe and fully pay up two hundred and twenty-five thousand and one (225,001) new shares by a contribution in kind consisting of 225,001 shares in registered form of the Société par Actions Simplifiée under French Law, Alan Allman Associates, with its registered office at 19-29 Rue du Capitaine Guynemer Berkeley Building, 92400 Courbevoie, France, registered with the Companies Registrar in Nanterre under number 511 860 611, evaluated to two hundred and twenty-five thousand and one Euros (EUR 225,001) (the "Contribution").

The Contribution represents 51% of the share capital of Alan Allman Associates, S.A.S., prenamed.

A valuation report has been drawn-up on 30 April 2013 by ARTEMIS AUDIT & ADVISORY, S. à r.l., a cabinet de révision agréé, represented by Mrs Someya Qalam, a réviseur d'entreprises agréé, with its registered at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, RSC Luxembourg B number 166.716, wherein the contribution in kind has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows: Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Copy of the Company's share register has been presented to the undersigned notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the legal and beneficial ownership of the Contribution by the Sole Shareholder has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution:

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares that he is the sole full owner of the contributed shares that there exists no legal or conventional impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions shall be given upon signature of this deed to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Copy of the minutes of Alan Allman Associates, S.A.S.'s shareholders meeting agreeing the Company as new shareholder have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting decides to subsequently amend article 5 §1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 5. §1.** The subscribed capital is fixed at two hundred and fifty-six thousand and one Euros (EUR 256,001) divided into two hundred and fifty-six thousand and one (256,001) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Statement

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 new of this law have been observed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand six hundred Euros (EUR 1,600).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the ENGLISH version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: Sophie Mathot, Cédric Rath, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mai 2013. LAC / 2013 / 20650. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2013.

Référence de publication: 2013067774/179.

(130083436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Kleopatra Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.839.

Suite au conseil d'administration de la Société en date du 23 mai 2013 les décisions suivantes ont été prises:

Démission de l'administrateur suivant à compter du 23 mai 2013:

- Monsieur Alan Jeffrey Carr en qualité d'administrateur de classe A de la Société.

Cooptation de l'administrateur suivant à compter du 23 mai 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

- Monsieur Jason Clarke, né le 9 octobre 1970 à Londres, Angleterre, avec adresse professionnelle au 5 Savile Row, GB - N1S 3PD Londres, en qualité d'administrateur de classe A de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, Administrateur A
- Monsieur Alexis Pourchet, Administrateur A
- Monsieur Florian Kawhol, Administrateur A
- Monsieur Bruno Deschamps, Administrateur A
- Monsieur Victor Scott Consoli, Administrateur A
- Monsieur Jason Clarke, Administrateur A
- Monsieur Jacob Mudde, Administrateur B
- Madame Gwenaëlle Cousin, Administrateur B
- Monsieur Fabrice Rota, Administrateur B
- Monsieur Julien Goffin, Administrateur B
- Monsieur Christoph Tschepe, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleopatra Holdings GP S.A.

Patrick van Denzen

Administrateur A

Référence de publication: 2013067770/30.

(130083342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Nopo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison14A.

R.C.S. Luxembourg B 127.271.

—
L'an deux mil treize, le vingt et un mai

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Hippolyte Van de Velde, administrateur général, né à Gand (Belgique), le 2 août 1951, demeurant Gaversesteenweg 99, B-9860 Oosterzele;

2.- Madame Marleen Marie Van Praet, administratrice générale, née à Gand (Belgique), le 25 septembre 1957, épouse de Monsieur Christian Van de Velde, demeurant Gaversesteenweg 99, B-9860 Oosterzele;

3.- Madame Alexandra Ghislaine Van de Velde, avocate née à Gand (Belgique), le 26 décembre 1978, demeurant Gaversesteenweg 99, B-9860 Oosterzele;

4.- Madame Christina Hélène Van de Velde, administratrice générale, née à Gand (Belgique), le 24 avril 1980, demeurant Stroomken 9, B-9750 Zingem.

lesquels comparants ont exposé au notaire:

Tous les quatre, ici représentés par Monsieur Fabian DENIS, Expert-Comptable, avec adresse professionnelle à L-9541 Wiltz, 28 Rue du Moulin à Vent, en vertu de procurations sous seing privé dressées par Monsieur Christian Hippolyte Van De Velde, prénommé, à Scheldewindeke le 30 avril 2013

par Madame Marlene Marie Van Praet, prénommée, à Gand le 30 avril 2013 par Madame Alexandra Ghislaine Van De Velde, prénommée, à Scheldewindeke le 27 avril 2013,

par Madame Christina Hélène Van De Velde, prénommée, à Gand le 30 avril 2013

Lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte

- que la société à responsabilité limitée NOPO S.A R.L. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1209 du 20 juin 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 127.271

- qu'elle a un capital de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) divisé en deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «NOPO S.à r.l.» avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23 Val Fleuri.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

Les associés transfèrent le siège de Luxembourg à L-9743 Crendal, Maison 14A et modifie en conséquence l'article 5 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 1).** Le siège social est établi dans la commune de Wincrange.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 775.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Denis, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 29 avril 2013. Relation: WIL/2013/332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013067190/51.

(130083090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Proditus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 161.494.

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil de Gérance par voie circulaire en date du 25 avril 2013 que les coordonnées d'un des gérants ont été modifiées comme suit:

- M. Sébastien MOERMAN, né le 17 mars 1973 à Montélimar, demeurant au 1, St.-Oswalds-Gasse, CH-6300 ZUG.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013067214/13.

(130082221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Meistor Beteiligungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 89.914.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067144/10.

(130082978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2013.

Astfinance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013067491/9.

(130083747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.